

Règlement du Jeu Grand Quiz de Noël

Article I : Organisation

La société FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, SA au capital de 324 952 656 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 775 661 390 (ci-après désignée la « Société organisatrice »), dont le siège social est situé au 9, rue des Bateaux-Lavoisirs ZAC Port d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « GRAND QUIZ DE NOEL », (ci-après le « Jeu ») du 1^{er} au 24 décembre 2022 inclus.

Article II : Durée du Jeu et Accès

1. Durée du jeu

Le Jeu débute le 01/12/2022 à 08H00 sur la page Grand Quiz de Noël <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-1> (du 1^{er} au 4 décembre : Quiz Semaine n°1) ; puis <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-2> (du 5 au 11 décembre : Quiz Semaine n°2), puis <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-3> (du 12 au 18 décembre : Quiz Semaine n°3), et <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-4> (du 19 au 24 décembre : Quiz Semaine n°4) et prend fin le 24/12/2022 à 23H45 (date de connexion depuis la France métropolitaine faisant foi). Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement. La Société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation à ce Jeu sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la Société organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »). Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse mail) est acceptée par quiz hebdomadaire.

Les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

De même Toute participation envoyée après la date de la fin de Jeu sera considérée comme nulle.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation. Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article III : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu se fait sur les URL suivantes :

- Quiz Semaine n°1 : <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-1>
- Quiz Semaine n°2 : <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-2>
- Quiz Semaine n°3 : <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-3>
- Quiz Semaine n°4 : <https://social-sb.com/zn/grand-quiz-noel-fnac-semaine-4>

Déroulement du Jeu :

1. Cliquer sur le lien correspondant à la semaine de quiz et remplir les champs demandés (Adresse email, nom, prénom, numéro de téléphone afin de pouvoir joindre les gagnants).
2. Confirmer la participation au Jeu et l'acceptation corrélative du présent règlement de Jeu, en cliquant sur le bouton « je participe » situé sur la page d'inscription.
3. Répondre aux 5 questions à choix multiples du quiz.
4. A l'issue des réponses aux 5 questions, valider la participation. Un email de confirmation de participation sera envoyé à l'adresse email renseignée préalablement.
5. Un tirage au sort des participants ayant répondu correctement au quiz aura lieu le lundi suivant chaque semaine de quiz et les gagnants seront contactés par email.

Article IV : Dotations

Chaque semaine les Gagnants tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement au quiz obtiendront une seule dotation figurant dans la liste ci-dessous.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (même nom, même adresse, même email). Les gagnants de la ou les semaine(s) précédente(s) ne pourront participer au Jeu la ou les semaine(s) suivante(s).

Le Jeu est doté des dotations suivantes :

QUIZ SEMAINE 1

- 1 Nintendo Switch (modèle OLED) avec station d'accueil et manettes Joy-Con blanches d'une valeur unitaire de 319,99 € TTC.
- 1 Microsoft Xbox Series X - Console de jeux - 8K - HDR - 1 To SSD d'une valeur unitaire de 499,99 € TTC
- 20 collections de 7 figurines Funko Pop : Squid Game (Masqued Manager + Red Soldier + Sae-Byeok + Gi-Hun + Il-Nam + Ali + Sang-Woo) d'une valeur unitaire de 113,93€ TTC
- 50 Lumibowls Michou d'une valeur unitaire de 12,99€ TTC
- 50 Lumibowls Inoxtag d'une valeur unitaire de 12,99€ TTC
- 1 Maison de Poupées d'une valeur unitaire de 169,97€ TTC
- 1 Cheval Maximus Géant d'une valeur unitaire de 119,99€ TTC
- 1 Magic Maze d'une valeur unitaire de 26,99€ TTC
- 1 jeu Archelino d'une valeur unitaire de 24,99€ TTC
- 1 jeu Kezao d'une valeur unitaire de 15,99€ TTC
- 1 jeu Loup Garou pour un Crépuscule d'une valeur unitaire de 14,99€ TTC

- 5 codes de jeu PS5/PS4 God of War : Ragnarök d'une valeur unitaire de 79,99€ TTC
- 1 Carte Extension de stockage Xbox 1To d'une valeur unitaire de 234,99€ TTC
- 1 Game drive pour Playstation 2To d'une valeur unitaire de 102,99€ TTC
- 1 Game drive pour Playstation 4To d'une valeur unitaire de 144,99€ TTC

Au total, 136 Gagnants seront désignés lors du Quiz Semaine n°1. Une seule dotation sera attribuée à chaque gagnant.

QUIZ SEMAINE 2

- 1 Kit Vlogging Création de contenu by Juste Zoé CANON G7X Mark III + Ring Light + Micro Rode + Accessoires d'une valeur unitaire de 799€ TTC
- 1 paire de Lunettes de soleil Ray-Ban Stories Wayfarer Black d'une valeur unitaire de 399,99€ TTC
- 1 Caméra sport DJI OSMO Action 3 Standard combo Noir d'une valeur unitaire de 359,99€ TTC
- 1 Stabilisateur DJI Osmo Mobile 6 pour smartphone Noir d'une valeur unitaire de 169,99€ TTC
- 2 Packs Appareils Photos instantanés Polaroid NOW blanc + 2 packs de 8 films d'une valeur unitaire de 129,99€ TTC
- 1 Pack Noël Appareil photo instantané Fujifilm Instax Mini 11 Bleu Givré + Pack film Instax Mini 10 vues + Guirlande Led Multicolore d'une valeur unitaire de 99€ TTC
- 2 Coffrets intégrale Harry Potter Blu Ray 4K UHD d'une valeur unitaire de 199,99€ TTC
- 2 Coffrets Casablanca Edition Ultra Collector Steelbook Blu Ray 4K UHD d'une valeur unitaire de 39,99€ TTC
- 2 Coffrets Kaamelott l'Intégrale Saison 1 à 6 d'une valeur unitaire de 99,99€ TTC
- 2 House of the Dragon Saison 1 Steelbook Blu Ray 4K UHD d'une valeur unitaire de 59,99€ TTC
- 2 Coffrets Top Gun + Top Gun : Maverick Blu Ray d'une valeur unitaire de 34,99€ TTC
- 2 Coffrets Spider-Man 8 films Blu Ray d'une valeur unitaire de 59,99€ TTC
- 2 Coffrets Pier Paolo Pasolini 100 ans en 9 films 6BD d'une valeur unitaire de 74,99€ TTC
- 2 Coffrets L'Aventure Cinématographique de la Croisière Jaune Combo Blu Ray+Livre d'une valeur unitaire de 39,99€ TTC
- 2 Coffret En Thérapie l'intégrale (14 DVD) d'une valeur unitaire de 59,99€ TTC
- 2 Coffrets Kinuyo Tanaka, réalisatrice de l'âge d'or du cinéma japonais + Livret de 80 pages 4BD d'une valeur unitaire de 64,99€ TTC
- 2 Coffrets L'Opéra Saison 1 et 2 DVD d'une valeur unitaire de 29,99€ TTC
- 2 Peaky Blinders Saison 6 Blu Ray d'une valeur unitaire de 29,99€ TTC

Au total, 31 Gagnants seront désignés lors du Quiz Semaine n°2. Une seule dotation sera attribuée à chaque gagnant.

QUIZ SEMAINE 3

- 1 platine vinyle House of Marley Simmer Down Bluetooth d'une valeur unitaire de 229,99€ TTC
- 1 Casque arceau sans fil Bluetooth à réduction du bruit JVC HA-S100N-B-U Noir d'une valeur unitaire de 299,99€ TTC
- 1 paire d'écouteurs sans fil Marshall Minor III Bluetooth Noir d'une valeur unitaire de 129,99€ TTC
- 1 paire d'écouteurs sans fil avec réduction du bruit Skullcandy Sesh ANC True Wireless Noir d'une valeur unitaire de 79,99€ TTC
- 1 paire d'écouteurs sans fil Bluetooth JBL Tune Flex avec réduction de bruit Noir d'une valeur unitaire de 99,99€ TTC
- 2 places de concert Shaka Ponk d'une valeur unitaire de 42€ TTC
- 2 places de concert Miel de Montagne le 28/01 au Trianon d'une valeur unitaire de 29,90€ TTC
- 2 places de concert (cat. 3) Bertrand Belin le 30/03 à l'Olympia d'une valeur unitaire de 39,90€ TTC
- 2 places de concert Julien Granel le 13/04 à la Cigale d'une valeur unitaire de 24,90€ TTC
- 2 places de concert (cat. 3) Suzane le 10/05 à l'Olympia d'une valeur unitaire de 36,90€ TTC

- 2 places de concert (cat. 3) Fatoumata Diawara le 24/05 à la Salle Pleyel d'une valeur unitaire de 34,90€ TTC
- 1 vinyle jaune Dutronc & Dutronc Édition Limitée Exclusivité Fnac d'une valeur unitaire de 25,99€ TTC
- 1 vinyle orange marbré Juliette Armanet - Brûler le feu 2 Édition Limitée Exclusivité Fnac d'une valeur unitaire de 36,99€ TTC
- 1 CD Album de Jeanne Added – By Your Side d'une valeur unitaire de 25,99€ TTC
- 1 vinyle Yodelice – The Circle d'une valeur unitaire de 21,99€ TTC
- 1 vinyle Alela Diane – Looking Glass d'une valeur unitaire de 19,99€ TTC
- 1 vinyle violet Polnareff chante Polnareff Édition Limitée d'une valeur unitaire de 26,99€ TTC
- 1 CD Album BB Jacques - Nbow - Edition Fnac d'une valeur unitaire de 15,99€ TTC
- 1 SCH Autobahn Exclusivité Fnac (CD+sac+tshirt) d'une valeur unitaire de 36,99€ TTC
- 1 coffret Le Sserafim Antifragile (Version Midnight Onyx) Édition Limitée d'une valeur unitaire de 25,99€ TTC
- 1 CD Album Ed Sheeran = Édition Française Édition Limitée Exclusivité Fnac d'une valeur unitaire de
- 1 Vinyle Mylène Farmer - L'Emprise d'une valeur unitaire de 31,99€ TTC
- 1 CD Album Phoenix - Alpha Zulu d'une valeur unitaire de 14,99€ TTC
- 1 Vinyle Bruce Springsteen - Only the Strong Survive d'une valeur unitaire de 28,99€ TTC
- 1 Vinyle Michael Jackson - Thriller Édition Exclusive 40ème Anniversaire d'une valeur unitaire de 28,99€ TTC

Au total, 25 Gagnants seront désignés lors du Quiz Semaine n°3. Une seule dotation sera attribuée à chaque gagnant.

QUIZ SEMAINE 4

- 2 PC Ultra-Portable Asus Zenbook EVO-UX325 13.3" Intel Core i5 16 Go RAM 512 Go SSD Gris d'une valeur unitaire de 999,99€ TTC
- 1 Trottinette électrique Xiaomi Mi Electric Scooter 3 600 W Noir d'une valeur unitaire de 529,99€ TTC
- 1 Trottinette électrique Ninebot D28E Powered by Segway 600 W Noir et Rouge d'une valeur unitaire de 399,99€ TTC
- 2 Magimix CS 3200 XL Chrome d'une valeur unitaire de 298,99€ TTC
- 1 Kit de démarrage 3 ampoules connectées Philips Hue White et Color E27 d'une valeur unitaire de 189,99€ TTC
- 1 Liseuse numérique Kobo by Fnac Clara 2E HD 6" 16 Go Bleu océan foncé d'une valeur unitaire de 149,99€ TTC

Au total, 8 Gagnants seront désignés lors du Quiz Semaine n°4. Une seule dotation sera attribuée à chaque gagnant.

Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de leur dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.

En cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer les Dotations gagnées par une Dotation de nature et de valeur équivalente.

Article V : Désignation des Gagnant et remise des dotations

La désignation des Gagnants intervient à l'issue de chaque Jeu hebdomadaire par un tirage au sort.

Le Gagnant sera informé par email par la Société organisatrice à l'adresse email renseignée lors de sa participation.

Une seule dotation par foyer (même nom, même adresse, même email).

Le Gagnant devra faire le nécessaire pour fournir à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise de la Dotation telles que précisées via l'email de confirmation de la Dotation adressé au Gagnant à l'issue de sa participation au Jeu.

Le Gagnant devra notamment confirmer à la Société organisatrice son adresse postale aux fins d'envoi de la Dotation. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une information et/ou de l'envoi de la Dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

L'envoi de la Dotation interviendra sous un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne lors de la participation au Jeu, et notamment de tout Participant, et peut être envoyé gratuitement, avant la date de clôture du Jeu, sur simple demande (une seule demande par foyer) en écrivant à l'adresse : 9, rue des Bateaux-Lavoirs ZAC Port d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine et à adresser à la direction Marketing, Client et Développement Commercial / Cycle de Vie.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article VII : Responsabilités

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes. La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de la sélection du ou des gagnants. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit. La Société organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société

organisatrice. La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. La Société organisatrice ou ses prestataires ne saurait voir leur responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le Gagnant. La Société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une Dotation par le Gagnant dès lors qu'il en aura pris possession.

Article VIII : Mise en garde

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

Article IX : Données personnelles - Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Fnac en sa qualité de responsable de traitement ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu et d'expédition de la dotation. Si vous l'avez accepté, vos données à caractère personnel seront également utilisées par la Société organisatrice pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms. Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des lots) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu, à l'exception des données du Gagnant qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition de la dotation et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en remplissant le formulaire de contact disponible à l'adresse : <https://www.fnac.com/contactez-nous> ou à partir du gestionnaire de préférence disponible dans votre espace client. Il est possible de contacter le DPO à l'adresse dpo@fnacdarty.com pour toute question concernant les modalités de traitement des données. Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite. La société organisatrice ne fera utilisation des dessins uniquement lors de la sélection du ou des gagnants.

Article XI : Litiges

Les Participants sont soumis aux lois et réglementations françaises. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que le nom du Gagnant. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : FnacDarty service client, 9 rue des Bateaux-Lavoisirs – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine. En cas de litige, les Participants et la Société organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les parties signent un accord transactionnel. A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry, le 29/11/2022